

## Laval, Pays de Laval

Ouest-France  
Jeudi 2 décembre 2010

# Platanes square de Boston, la requête rejetée

Malgré la pétition, lancée par les Amis du Vieux Laval, 25 arbres ont été abattus, square de Boston. Il n'en reste que 5. Rappel des faits.

### Le 3 novembre

Une requête en référé a été déposée, le 3 novembre dernier, au nom de Guy Juillet et des Amis du Vieux Laval pour empêcher l'abattage des arbres, square de Boston. Elle constatait une illégalité et demandait au maire de stopper les travaux. « La procédure portait sur l'urgence (atteinte au droit de l'environnement) et l'illégalité car la ZPPAUP permet l'abattage des arbres malades mais à condition qu'il y ait replantation à l'identique » explique M<sup>e</sup> Gouedo, avocate de Guy Juillet et de l'association.

### Le 4 novembre

Le président rejette la requête pour deux motifs : pas d'atteinte au droit de l'environnement et pas d'illégalité manifeste.

### Le 12 novembre

Dépôt d'une seconde requête avec un référé de suspension. Le début de l'abattage a lieu le 15.

### 24 novembre

Au tribunal de Nantes, « les débats ont porté sur l'urgence et l'illégalité,



La requête des Amis du Vieux Laval a été rejetée. Reste la requête au fond sur l'abattage des platanes.

poursuit M<sup>e</sup> Gouedo. On a appris que 5 arbres ne seraient pas abattus et cet argument a été utilisé pour enlever la notion d'urgence. »

Le président a en outre indiqué qu'il y avait un doute « au regard du règlement de la ZPPAUP. » La requête

a donc été rejetée. Reste donc celle sur l'illégalité qui sera étudiée d'ici à un an.

**Les Amis du Vieux Laval en colère**  
« On a du mal à comprendre l'abattage des arbres, regrette Guy Juillet,

alors que le projet aurait pu se faire sans ça. » Pour le président de l'association, « ce projet d'un architecte parisien ne prend pas en compte la ZPPAUP. Et surtout, il n'y a eu qu'un seul projet ».

Jacqueline AZZI.

## Affaire des platanes : les Amis du Vieux-Laval déboutés une seconde fois



■ Et de deux ! Décidément la course contre la montre des Amis du Vieux Laval contre l'abattage des platanes du square de Boston est marquée par les échecs devant le tribunal administratif. Après l'échec du référé-liberté du 4 novembre, l'association s'est retrouvée devant le juge le mercredi 24 novembre dernier pour statuer sur une requête en illégalité assortie d'un référé suspension des travaux d'abattage. Les débats ont porté sur l'urgence et sur l'illégalité, alors que les travaux d'abattage

mencé depuis le 8 novembre. Le juge unique a débouté l'association sur le référé suspension, estimant que le caractère d'urgence n'existait pas. « Nous avons eu la surprise d'apprendre de la partie adverse que cinq arbres ne seraient pas abattus parce qu'ils étaient sains », explique M<sup>e</sup> Gouedo, avocate de l'association. En revanche le juge a émis de sérieux doutes sur la légalité du projet au regard du respect de la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager). Même si celle-ci

laisse une grande part de liberté de manoeuvre. En attendant que le tribunal administratif juge cette affaire au fond d'ici un an, l'association présidée par Guy Juillet va saisir la mairie d'une demande de replantation à l'identique conformément

aux dispositions de la ZPPAUP. Dénonçant la façon d'agir de la municipalité qui a abattu cinq des dix derniers arbres restant le jour de l'audience, elle s'inquiète d'ores et déjà du sort qui attend les autres platanes de la ville.

E.B.

Il reste cinq platanes au square de Boston, déclarés sains. Sont-ils en sursis ?

**LES MENUISIERS PÈVÉCISTES**  
**deceuninck**

Portes - Portes - Volets - Décoration

**PORTES OUVERTES**  
du 3 au 6 déc

Éligibilité au dispositif de transition



**ECO REPRISE**  
de vos anciennes menuiseries

**200€**



www.menuisierspevecistes.com

**Sarl GERAULT 32 Bd des Manouvriers - CHANGÉ - 02 43 53 03 95**